

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 25
Nombre de membres présents : 18
Nombre de votants : 18
Date de la convocation : 22 mars 2024
Date de publication : 4 avril 2024

Membres présents :

Monsieur Jean-Pascal FICHERE	Monsieur Grégory SOLDAVINI	Madame Isabelle MANGIN
Monsieur Dominique MICHAUD	Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE	Monsieur Jacques PECHINOT
Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE	Monsieur Thierry GAUTHRAY-GUYENET	Monsieur Thomas RYAT
Monsieur Jean-Michel DAUBIGNEY	Monsieur Christophe MONNERET	Monsieur Julien STOLZ
Monsieur Olivier MEUGIN	Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX	Madame Hélène THEVENIN
Monsieur Bernard GUERRIN	Madame Marie-Rose GUIBELIN	Monsieur Dominique TRONCIN

Membres excusés :

Madame Nathalie JEANNET	Madame Séverine CALINON	Madame Joëlle LEPETZ
Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET	Monsieur Jean-Luc CROISERAT	
Monsieur Jean-Yves ROY	Monsieur Maurice HOFFMANN	

Décision DB15/24

Objet : Modification du tableau des effectifs

Par délibération n°GD21/20 du 15 juillet 2020, le Bureau Communautaire a reçu délégation du Conseil Communautaire en matière de personnel et notamment pour la création, dans la limite des crédits budgétaires, des postes permanents du personnel titulaire et contractuel de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ou la modification du tableau fixant leur nombre et leur composition.

Deux agents sont actuellement employés dans le cadre d'un contrat à durée déterminée pour faire face à un accroissement d'activité. Compte tenu des besoins du service, de l'ancienneté dans la collectivité des agents concernés et afin de pérenniser leur emploi, il convient de créer les postes correspondants.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **DE CRÉER** les postes suivants :

CATEGORIE C

- 1 adjoint technique à temps non complet à raison de 33 heures hebdomadaires à compter du 3 avril 2024,

CATEGORIE B

- 1 auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2024.

SCRUTIN POUR : 18
 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente décision sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances
- Pôle Moyens et Ressources / Ressources Humaines

Fait à Dole, le 28 mars 2024.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Jean-Pascal FICHERE.

